

COMMUNE de CHALONNES-SUR-LOIRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Arrêté en date du 10 juin 2024.

Le public est informé que par arrêté du Maire n°2024-157 en date du 10 juin 2024, Madame le Maire de la commune de Chalonnes-sur-Loire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur les projets de :

- Modification de droit commun n°3 du PLU de Chalonnes-sur-Loire ;
- Révision allégée n°3 du PLU de Chalonnes-sur-Loire.

Cette procédure d'enquête publique unique se déroulera sur une période de 31 jours consécutifs, du 26 juin 2024 au 26 juillet 2024 inclus.

Le demandeur est la commune de Chalonnes-sur-Loire.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes, par décision en date du 30 mai 2024, a désigné Monsieur Jean-Claude ROUILLARD, ingénieur chimiste retraité, en qualité de commissaire enquêteur, en vue de procéder à l'enquête public.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces des deux dossiers seront consultables pendant 31 jours consécutifs dans le hall d'accueil de la Mairie de Chalonnes-sur-Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture :

lundi	9h – 12h	13h30 – 17h30
mardi	9h – 12h	fermé
mercredi	9h – 12h	13h30 – 17h30
jeudi	9h – 12h	13h30 – 17h30
vendredi	9h – 12h	13h30 – 16h00
samedi	10h – 12h	fermé

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter les dossiers sur le site internet de la commune : <https://www.chalonnes-sur-loire.fr>.

Chacun pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans le hall d'accueil de la Mairie, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, jusqu'au 26 juillet 2024 :

- Par voie postale à Monsieur le Commissaire enquêteur – Enquête Publique – Hôtel de ville 14 Ter Place de l'Hôtel de Ville 49290 CHALONNES-SUR-LOIRE
- Par courrier électronique à l'adresse urbanisme@chalonnes-sur-loire.fr en indiquant dans l'objet « Enquête Publique » et à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur.

Enfin, trois permanences en présence du commissaire enquêteur auront lieu à la Mairie de Chalonnes-sur-Loire :

-  le mercredi 26 juin de 9h00 à 12h00, salle du Cadastre
-  le mercredi 10 juillet de 14h30 à 17h30, salle du Cadastre
-  le vendredi 26 juillet de 13h30 à 16h, salle du Cadastre

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, à Madame le Maire de Chalonnes-sur-Loire, le dossier d'enquête, le registre ainsi que son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en Mairie et sur le site internet cité plus haut, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.